

Monsieur Albert GOFFART
Fonctionnaire délégué
Directeur de l'Urbanisme - A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFU/180779 (DU)

PP2043-0638/01/2003-048PR (DMS)
N/réf. : gm/BXL3.33/s.415
Annexe : 1 dpssioer

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES Quai au Foin, 15 – Impasse Vanhoeter, 9. Reconstruction d'une maison unifamiliale. Demande de permis unique. Avis conforme.

Dossier traité par Fr. Timmermans et S. De Bruycker (DU) et Ph. Piéreuse (DMS).

En réponse à votre lettre du 11 juin 2007, réceptionnée le 14 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 27 juin 2007 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un **avis conforme favorable sous réserve**.

La CRMS avait déjà émis un avis conforme favorable sur un projet identique lors de sa séance du 19/11/2003 (permis patrimoine délivré le 19/02/2004). Suite au fait que le demandeur n'a pas obtenu un accord ferme sur la subvention des travaux et que, par conséquent, il n'a pas entamé les travaux, le permis est périmé. Le demandeur s'est vu ainsi obligé d'introduire une nouvelle demande de permis.

Etant donné que la demande est identique à celle examinée en 2003, **la CRMS réitère son avis conforme favorable sur le projet, ainsi que la seule réserve qui conditionnait cet avis, à savoir de restreindre les dimensions du velux au format 78x98 au lieu de 78x118. Elle demande également à la DMS de vérifier si le modèle proposé (GGL 3059-306) est bien celui qui s'inscrit dans le plan de la toiture, avec une finition en zinc.**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

c.c. à : AATL – DMS (Ph. Piéreuse)